

Maladie de Lyme : l'Ouest de Montréal est maintenant une zone d'endémie

28 juin 2021

État de situation. En 2020, la Direction de santé publique a reçu 114 déclarations de maladie de Lyme. Basé sur les données épidémiologiques de 2019, la majorité des cas avaient une histoire d'exposition dans une autre région du Québec ou aux États-Unis. Au Québec, la plupart des cas ont contracté l'infection surtout en Estrie et en Montérégie. Toutefois, la tique vectrice de la maladie continue sa progression géographique et le **territoire du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal est maintenant considéré comme un secteur endémique pour la maladie de Lyme**. Les autres secteurs de Montréal ne sont pas considérés endémiques **mais le risque est présent** ([Liste des municipalités à risque](#)).

Prophylaxie antibiotique post-exposition (PPE). La PPE peut, dans certaines conditions, être envisagée après une piqûre de tique survenue dans certains secteurs du sud du Québec (Montérégie, Estrie, Outaouais, Mauricie-et-Centre du Québec, Lanaudière) **et de l'ouest de Montréal – territoires des CLSC Pierrefonds et Lac Saint-Louis** ([Liste des municipalités/CLSC pour la PPE](#)). L'INESSS a produit des outils très utiles pour soutenir le travail des cliniciens ([outil d'aide à la décision pour la PPE](#), [outil clinique – dialogue avec votre patient sur la PPE](#), [feuille de suivi pour le patient](#)). En dehors du Québec, les principaux foyers de transmission de la maladie de Lyme sont le sud de plusieurs provinces canadiennes et le centre-nord et nord-est des États-Unis ([zones endémiques ailleurs au Canada ou aux États-Unis](#)). Les pharmaciens du Québec sont maintenant autorisés à prescrire la PPE ([Guide d'exercice du pharmacien](#)).

Identification de la tique et recherche de *Borrelia burgdorferi*. Ces dernières sont utiles seulement à des fins de surveillance épidémiologique lorsque la tique provient d'une municipalité non endémique. Remplir le [formulaire d'analyse](#) du LSPQ et acheminer le spécimen vers le laboratoire de votre établissement.

RECOMMANDATIONS

1. Suspecter la maladie de Lyme

- Consulter l'[outil d'aide au diagnostic \(2021\)](#) de l'INESSS pour établir le diagnostic et examiner les indications pour la sérologie.
- Dès que le diagnostic d'**érythème migrant isolé** est posé, l'antibiothérapie peut immédiatement commencer ; les tests sérologiques ne sont pas indiqués.
- Utiliser un **test sérologique** pour aider au diagnostic lorsqu'il y a des manifestations cliniques des stades disséminés de la maladie. Sur la requête, à l'intention du [LSPQ \(Guide des services\)](#), indiquer la date des premières manifestations cliniques et si l'exposition est survenue en Amérique du Nord ou en Europe (indiquer le pays visité et la date de départ). Préciser si les symptômes sont présents depuis moins ou plus de 6 semaines. Si les symptômes sont présents depuis plus de 6 semaines, la confirmation Line Blot IgM ne sera pas effectuée.
- Envisager la possibilité **d'autres infections transmises par les tiques** (ex. : babésiose, anaplasmose, infection à *Borrelia miyamotoi*) en présence d'un syndrome fébrile aigu, d'anomalies de la formule sanguine et des enzymes hépatiques (ex. histoire d'exposition en zones d'endémie comme la Nouvelle-Angleterre) ([Tickborne diseases of the United States](#)).

2. Traiter les cas de maladie de Lyme

- Consulter les **guides d'usage optimal (GUO)** de l'INESSS pour la thérapie antibiotique chez l'enfant ([GUO chez l'enfant \[2021\]](#)) et chez l'adulte ([GUO chez l'adulte \[2021\]](#)). Remettre la [feuille de suivi pour le patient](#).
- Consulter un médecin spécialiste en présence de manifestations cliniques moins caractéristiques et d'une maladie au stade disséminé (atteintes neurologiques, cardiaques ou articulaires).

3. Déclarer tout cas de maladie de Lyme (incluant les cas d'érythème migrant), de babésiose et d'anaplasmose

- Utiliser, si possible, le [formulaire d'enquête et de déclaration](#) et le faire parvenir à la Direction régionale de santé publique de Montréal par télécopie confidentielle au **514 528-2461** ou appeler, durant les heures ouvrables, au **514 528-2400**.
- La maladie de Lyme fait l'objet d'une biovigilance. Si possible, recueillir les informations sur les dons/réceptions de sang/produits sanguins dans les 8 semaines qui précèdent le début des symptômes.
- La babésiose est une MADO par les médecins et les laboratoires et l'anaplasmose est une MADO par les laboratoires.

Pour plus de renseignements, consultez : [Ministère de la Santé et des Services sociaux](#), [Conseils et prévention](#), [INSPQ](#), [INESSS](#)

Inscrivez-vous à la liste d'envoi pour recevoir les [appels à la vigilance et les mises à jour](#).

Pour joindre le professionnel de garde en maladies infectieuses : **514 528-2400**, 24 h/7 jours